



Avenant n°1 au règlement de la Vendée Va'a 2023

Les Sables d'Olonne le 10 mai 2023

Modification de l'article 12.1 comme suit :

Tout équipage doit laisser la priorité à une pirogue se trouvant sur son tribord et à la première pirogue arrivant sur une bouée à virer. La première embarcation arrivant à **trois (3) longueurs de pirogue (40 m)** de cette bouée est prioritaire sur sa trajectoire, les embarcations suivantes ne doivent pas gêner cette première embarcation et suivre ensuite la même règle entre elles.

Xavier POIROT
Directeur de course

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "X. Poirot", written over a horizontal line.